

10èmes JDLL - 17/10/2008

Logiciel Libre

10 ans de droit



L'April

- Association créée en 1996
- « Promouvoir et défendre le Logiciel Libre »
- Plus de 2500 membres, dont
 - plus de 2300 individus
 - plus de 100 entreprises
 - plus de 80 associations et GULLs
 - 3 collectivités locales
- 3 permanents
- De nombreuses actions en direction de tous les publics



Le régime juridique du logiciel : le droit d'auteur



Régime juridique

- Droit moral de divulgation + droits patrimoniaux
 - => choix des licences
- Exception de décompilation à des fins d'interopérabilité



Les menaces



Les menaces

- Vente liée
- Brevets logiciels
- DMCA/EUCD/DADVSI



Les menaces : vente liée

- Un droit pourtant clair
- Des pratiques monopolistiques
- Mais la situation évolue : procès racketiciels + action DGCCRF



Les menaces : brevets logiciels

- Une législation sujette à interprétation
- Légalisation des BL aux US
- Pratiques de l'OEB



Les menaces : brevets logiciels

- Une question en suspens :
 - Menaces en Europe
 - Évolution de la doctrine US



Les menaces : DMCA/EUCD/DADVSI

- Protection juridique des DRM
 - -> contrôle d'usage
 - -> décompilation ?
 - -> protection par le secret (ARMT)
 - -> cautionnement du « lock-in »
- [L'imposture « DRM interopérables/libres »]
 - Pénalisation du peer-to-peer



Les menaces

Conséquences

Insécurité juridique

Positions dominantes favorisées





Définition des standards ouverts :

« On entend par standard ouvert tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre. »

article 4 de la LCEN (loi du 21/06/2004)



IDABC / Référentiel Général
d'Interopérabilité -> Logiciel Libre
dans l'administration électronique



Une prise de conscience globale des enjeux et opportunités du Logiciel Libre



Soutenez le Logiciel Libre, adhérez à l'April!

http://april.org/adherer